

GUIDE PRATIQUE DU TRI



**LES DÉCHETS
NE DISPARAISSENT PAS PAR MAGIE...
... ALORS ON AGIT !**

SOMMAIRE



“**CHERS ADULTES RESPONSABLES**

Nous aimions beaucoup continuer à vivre sur notre belle île de Ré et profiter de son environnement préservé.

Pour cela, nous devons tous poursuivre nos efforts pour réduire notre production de déchets.

Certains d'entre nous ferons des études pour imaginer et créer des machines qui permettront de détruire ou recycler tous nos déchets instantanément...

En attendant, il existe des solutions pour trier et recycler à peu près tout ce que vous jetez.

Alors on agit !

Ce guide est précieux, car il récapitule les gestes utiles qui permettent de trier nos déchets.

Nous, nous les connaissons déjà. Et vous ?”

PAGE 4 | On fait le point

PAGE 5-7 | Les emballages recyclables

PAGE 8-10 | Le verre

PAGE 11-13 | Le papier

PAGE 14-16 | Les déchets organiques

PAGE 17-19 | Les ordures ménagères

PAGE 20-23 | Et pour tout le reste...
direction la déchèterie

PAGE 24-27 | Conseils et astuces

PAGE 28 | Un doute, une question ?



COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Le poids des emballages ménagers recyclables et du papier collectés en Charente-Maritime se situe entre 55 à 100 kg/hab./an.*
Sur l'Île de Ré, il est de 89 kg/hab./an.

ON FAIT LE POINT

L'île de Ré, comparée aux moyennes nationales, est bonne élève, mais nous devons aller plus loin ensemble.

CONTINUONS !

COLLECTE DU VERRE, BIEN JOUÉ !

Le poids du verre collecté en Charente-Maritime se situe entre 40 et 70 kg/hab./an*.
Sur l'Île de Ré, il est de 106 kg/hab./an.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, ON COMpte SUR VOUS !

Le poids des ordures ménagères collectées en Charente-Maritime se situe entre 275 et 315 kg/hab./an*.
Sur l'Île de Ré, il est de 322 kg/hab. en 2015.
Il était de 437 kg/hab. en 2014. C'est mieux !

EN 2015, VOS GESTES DE TRI ONT PERMIS DE VALORISER** :

2 072
TONNES DE VERRE
Équivalent à 4 429 476 nouvelles bouteilles de 75 cl fabriquées

26
TONNES DE BRIQUES ALIMENTAIRES
Soit 144 517 nouveaux rouleaux de papier cadeau

77
TONNES DE PLASTIQUE OPAQUE
Soit 39 tonnes de pétrole brut économisées

276
TONNES DE CARTONNETTES
Équivalent à 1 137 675 boîtes à chaussures fabriquées



665
TONNES DE PAPIER
Soit 1 995 tonnes de bois économisées

EN ATTENDANT...
ON AGIT !

LES EMBALLAGES

**EN 2167,
NOUS AURONS PEUT-ÊTRE
DES EMBALLAGES...
AUTODESTRUCTIBLES...**



* Source Ademe 2011 ** Sur l'Île de Ré
Préserver les ressources naturelles, réduire la pollution, maîtriser les coûts de collecte et de traitement

AGISSEONS !

ET TOUJOURS...



- À déposer en vrac, dans votre conteneur à couvercle jaune ou dans les colonnes enterrées spécifiques aux emballages recyclables. Si vous utilisez un sac, seuls les sacs translucides sont acceptés. Les sacs noirs sont interdits.

► Pour connaître les jours de collecte des bacs jaunes dans votre commune ou localiser le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, demandez votre calendrier au service Gestion des Déchets ou dans votre mairie.
Retrouvez-le aussi sur :
www.cdciedere.fr



Les emballages en plastique

- Bouteilles, flacons, bidons (avec leurs bouchons), pots, barquettes (plastique et polystyrène), boîtes, gobelets, cagettes, pots de plantes ...

LE TRI SE SIMPLifie, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



NOUVEAUTÉ

TOUS LES EMBALLAGES SOUPLES ET FILMS :

- Tous les sacs et sachets :
sacs de caisse, de congélation, de produits surgelés, de fromage râpé, de pain de mie, de bonbons.
- Tous les films :
film alimentaire, blisters, film de protection des packs deau ou de lait, films à bulles.



Les petits emballages en carton

- Briques alimentaires, cartonnettes.

MERCi !

De ne pas laver les emballages, mais bien les vider avant de les jeter.
De ne pas emboîter les emballages les uns dans les autres.



Les emballages en métal

- Aérosols, canettes, conserves, barquettes, feuilles papier d'aluminium roulees en boule.



LES INTERDITS

Le papier

- Dans la colonne enterrée pour le papier.

Les objets en plastique non recyclables

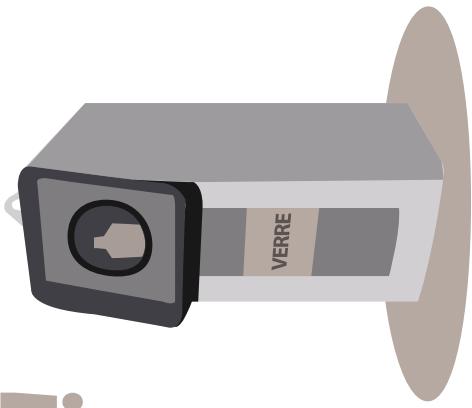
- (cassettes VHS, jouets, boîtes de conservation, tuyaux d'arrosage...)
- En déchèterie

LE VERRE

AGISSEONS !

- À déposer en vrac dans les colonnes enterrées pour le verre.
- Pour localiser le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, demandez votre calendrier au Service Gestion des Déchets ou dans votre mairie. Retrouvez-le aussi sur : www.cdccliedere.fr

**EN 2167, NOUS FABRIQUERONS
PEUT-ÊTRE NOUS-MÊME
DES FUSÉES AVEC DU VERRE.**



LE VERRE



Les bouteilles



Les pots en verre

Les bocaux



**EN ATTENDANT...
ON AGIT !**

MERCI !

Pensez à retirer les bouchons métal,
liège, plastique qui font l'objet
d'un tri spécifique.

Stockez vos bouteilles vides
pour réduire vos déplacements
au point d'apport volontaire.



LES INTERDITS

Objets en terre cuite et en porcelaine

- En déchetterie, dans la benne des encombrants

Vaisselle, verres de tables

- Avec les ordures ménagères

Ampoules à filament (incandescence, halogène...)

- Avec les ordures ménagères

Ampoules à économie d'énergie, leds et tubes fluorescents

- En déchetterie, rapprochez-vous du gardien
- Dans les lieux de vente

LE PAPIER

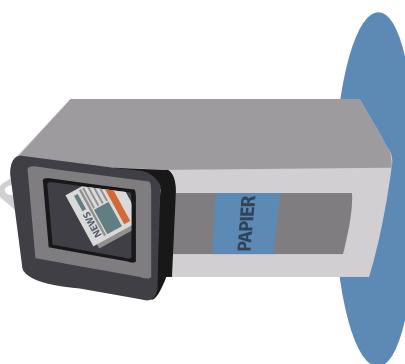
EN 2167,
**LE PAPIER SERVIRA PEUT-ÊTRE
À FAIRE DES AVIONS !**



EN ATTENDANT...
ON AGIT !

AGISSEONS !

- À déposer en vrac dans les colonnes enterrées pour le papier.
- Pour localiser le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, demandez votre calendrier au Service Gestion des Déchets ou dans votre mairie. Retrouvez le aussi sur : www.cdciliedere.fr



LE PAPIER



Les publicités et prospectus

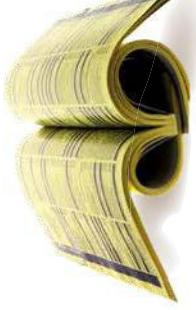


Les enveloppes avec ou sans fenêtres



Les journaux et magazines

Les courriers et papiers de bureau
(agrafes acceptées)



Les catalogues et annuaires

(spirales acceptées)



LES INTERDITS

Le papier peint / le papier photo

► Avec les ordures ménagères

Le carton

► En déchèterie, dans la benne à carton
Le dépôt de cartons dans les colonnes risque de les obstruer !



Les livres de poche, carnets, cahiers...

(spirales acceptées)

ASTUCE

L'autocollant STOP PUB limite la quantité de papier dans votre boîte aux lettres.
Demandez-le auprès du Service Gestion des Déchets ou dans votre mairie.



**NON
À LA PUBLICITÉ**

**OUT
À L'INFO DES COLLECTIVITÉS**

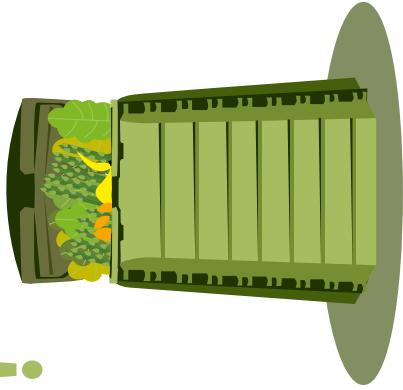


De penser à enlever le film plastique des revues.

MERCI !

LES DÉCHETS ORGANIQUES

AGISSEONS !



- À déposer en vrac dans votre composteur.
- Demandez votre composteur à la Communauté de Communes. Il vous sera remis gratuitement!

EN 2167,
**NOUS ROULERONS
PEUT-ÊTRE GRÂCE À NOS
DÉCHETS ORGANIQUES...**

LES DÉCHETS ORGANIQUES —



Les déchets de cuisine

- Épluchures, fanes, restes de repas, pain, coquilles, marc de café, essui-tout, sachets de thé et infusion, bouquets fanés.



Les déchets de jardin

- Feuilles, tontes, petits branchages, paille, foin, déchets du potager.

EN ATTENDANT...
ON AGIT !

ASTUCE

Brassez régulièrement votre compost pour l'oxygénier et arrosez-le si nécessaire.

Obtenez un terreau pour votre jardin au bout de 6 à 8 mois !

Vous pourrez l'utiliser pour le rempotage des plantes et les semis, ou l'épandre dans votre jardin, potager ou parterre de fleurs.

Pensez au broyage de vos feuilles, le broyat obtenu embellira et enrichira votre jardin.



LES INTERDITS

Les produits toxiques

► En déchèterie

Les plantes invasives (herbes de la pampa, baccharis, ailante...)

► En déchèterie

MERCI !

Composter vos déchets organiques permet de réduire de 30 % le poids de vos poubelles.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

**EN 2167,
NOUS AURONS PEUT-ÊTRE
DES DÉSINTÉGRATEURS
DE DÉCHETS...**



**EN ATTENDANT...
ON AGIT !**

AGISSEZ !

LES ORDURES MÉNAGERES !



- Les emballages et déchets non recyclables qui ne vont pas en déchèterie :
- Les produits d'hygiène (coton démaquillants, coton tiges, serviettes hygiéniques...)
- Les petits objets cassés
- Les couches...

INFO TRI

Les conteneurs à couvercle vert contiennent 30 % de déchets compostables, énergie potentielle pour votre jardin. (P15)



- Conditionnées en sacs noirs, vos ordures ménagères sont à déposer dans votre conteneur à couvercle vert ou dans les colonnes enterrées pour les ordures ménagères.
- Pour connaître les jours de collecte dans votre commune ou localiser le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, demandez votre calendrier au service Gestion des Déchets ou dans votre mairie. Retrouvez-le aussi sur : www.cdciliedere.fr

ATTENTION

Les points d'apport volontaire sont réservés aux particuliers. Seuls sont autorisés les sacs de moins de 50 litres pour ne pas bloquer les colonnes.
Tout dépôt sauvage sur la voie publique est puni d'une contravention (article R.632.1 du Code pénal).



Les déchets verts et gravats

- En déchèterie, dans les bennes dédiées.

Les produits toxiques

- En déchèterie, rapprochez-vous du gardien.

Les vêtements et produits textiles

- Dans les bornes à vêtements dans les déchèteries.

Les gros cartons

- En déchèterie dans la benne dédiée.

LES INTERDITS

Les déchets verts et gravats

- En déchèterie, dans les bennes dédiées.

Les vêtements et produits textiles

- Dans les bornes à vêtements dans les déchèteries.

Les gros cartons

- En déchèterie dans la benne dédiée.

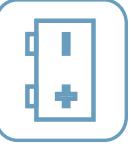
ET POUR TOUT LE RESTE...

DIRECTION LA DÉCHÈTERIE

ACISSONS !

- Rendez-vous dans l'une des 5 déchèteries de l'île de Ré.
Retrouvez la localisation et les horaires de la déchèterie la plus proche de chez vous sur :
www.cdciledere.fr

You will need your access card to drop off...

	CARTONS		JOURNAUX / REVUES		VERRES		COUILLAGES
	DÉCHETS VERTS		LAMPES		TEXTILES		BOUCHONS PLASTIQUE
	MÉTAUX		PILES ET ACCUMULATEURS		DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)		ENCOMBRANTS
	BOIS		CARTOUCHES ENCRE		HUILES DE VIDANGE		RADIOGRAPHIES
	DÉBLAIS / GRAVATS		BATTERIES		HUILES DE FRITURE		ÉLECTRIQUE / ÉLECTRONIQUE



ET ENFIN...

LES COLLECTES SPÉCIALES



LES INTERDITS

Les ordures ménagères

- Dans votre poubelle ou dans les colonnes enterrées.

Les médicaments

- À la pharmacie

Les fusées de détresse

- Déposez vos feux et fusées périmés chez un shipchandler agréé.

► Pour connaître la liste des points de collecte, consultez le site : www.aper-pyro.fr

Les bouteilles de gaz

- Les distributeurs doivent reprendre gratuitement les bouteilles qu'ils distribuent (y compris en l'absence de contrat).

Les extincteurs

- Les sociétés spécialisées sont habilitées à récupérer les anciens extincteurs, à les démonter et à les traiter.

Les cadavres d'animaux

- L'élimination des cadavres d'animaux est placée sous la responsabilité de leur propriétaire (voir avec votre vétérinaire pour les animaux de plus de 25 kg).



LES PNEUS

- Une collecte par an est organisée (sur inscription préalable).
Contactez le Service Gestion des Déchets pour connaître la date.

L'AMIANTE

- Une collecte par an est organisée (sur inscription préalable).
Contactez le Service Gestion des Déchets pour connaître la date.

LE MOBILIER

- Une benne spéciale pour le mobilier est désormais à votre disposition à la déchèterie d'Ars-en-Ré.
D'autres déchèteries seront prochainement équipées.

LES PALETTES

- Vous pouvez déposer vos palettes en bois dans les déchèteries d'Ars-en-Ré et du Bois-Plage-en-Ré.



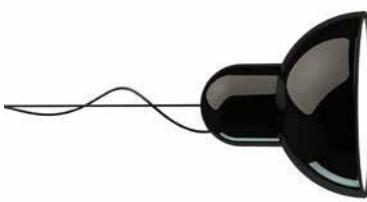
LES GESTES SIMPLES DU QUOTIDIEN...

CONSEILS ET ASTUCES

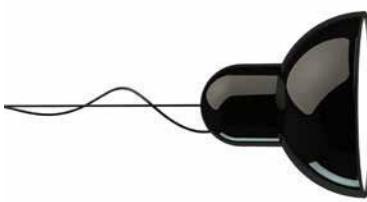
À LA MAISON

- J'utilise des piles rechargeables et des lampes basse consommation.
Oui, c'est un petit investissement de départ, mais qui en vaut la peine.

- J'emprunte, je loue, j'échange, je donne, je vends.
Bienvenue dans le nouveau mode de consommation qui privilégie l'usage transmis et partagé.
- Je répare ou je fais réparer.
Non à l'obsolescence programmée.
Mon grille-pain qui flanche après m'avoir régale tous les matins mérite bien une seconde vie !



- Je privilégie de la vaisselle réutilisable lors des pique-niques.
Non seulement c'est bon pour la nature, mais c'est aussi bien plus agréable.



AU TRAVAIL

► Je limite l'impression de papier.

Je stoppe les impressions inutiles. J'imprime recto verso et je recycle les feuilles utilisées en brouillons... Résultat : moins de consommation de papier, moins d'encre, moins de plastique, moins d'emballage et beaucoup d'économies à la clé.



► J'utilise ma tasse au bureau.

Fini les gobelets plastique utilisés en 30 secondes et qui au mieux sont triés puis recyclés et au pire sont jetés aux ordures ménagères.

À L'ÉCOLE

► Je utilise des boîtes plastique, une gourde...

... pour limiter l'utilisation d'emballages jetables.

► Je utilise les deux faces des feuilles de papier...

... et je referme bien mes stylos et feutres.



► Je réutilise mon matériel scolaire d'une année sur l'autre...

... pour produire moins de déchets. Je les donne ensuite à mes petits frères et sœurs ou aux associations. Retrouvez la liste sur : www.cdcillede.fr





DANS LES MAGASINS

► J'utilise des sacs et cabas réutilisables.

J'évite ainsi la production de sacs plastique, conçus à base de pétrole, à l'impact dramatique sur la faune et la flore terrestres et marines.

► J'achète en vrac.

Je consomme ainsi uniquement ce dont j'ai besoin, en quantité juste et suffisante.

► Je limite les suremballages.

Les gros packagings sont souvent là pour attirer notre attention de consommateur.

Je suis vigilant, car les cartons et les plastiques inutiles doivent eux aussi être recyclés.

► Je préfère les écorecharges.

Lessives, savons, produits vaisselle... les écorecharges limitent considérablement la production d'emballages. C'est un geste à la source utile et souvent économique.

► Je prépare ma liste de course.

Avant de partir, je vérifie ce qu'il reste en stock dans mon réfrigérateur et dans mes placards. Et en magasin, ma liste en main, je suis vigilant sur les dates de péremptions.



Sur le site www.semainedelareparation.fr



Découvrez tous les artisans réparateurs de Charente-Maritime qui donnent une seconde vie à vos appareils !



UN DOUCE, UNE QUESTION ?

Le service Gestion des Déchets est à votre disposition pour tout renseignement :

Centre de Transfert des Déchets Ménagers

Lieu-dit Les Gâchettes - RD 735
17580 Le Bois-Plage-en-Ré

Tél : 05 46 29 01 21

Mail : infodechet@cc-illedere.fr

Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H

Pour consulter toutes les informations sur la gestion des déchets de l'Île de Ré :

www.cdciledere.fr
rubrique Agir pour l'Environnement.



SYMAPS



cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



ECO EMBALLAGES

